



ENTRETIEN DE RECRUTEMENT PENDANT MON TRAVAIL

Par **azerty2408**, le **24/08/2012** à **12:52**

Bonjour,

Je suis actuellement commerciale en CDI sur une zone géographique, sans horaires de travail définis. Je bénéficie d'un véhicule de fonction.

Je souhaite quitter cette entreprise. J'ai des entretiens de recrutement prévus en journée sur une autre zone géographique que celle où je travaille. Puis-je me rendre à ces entretiens avec mon véhicule de fonction sans en parler à mon supérieur ou dois-je déclarer une absence ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/08/2012** à **12:59**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il s'agit bien d'un véhicule de fonction ou de service car dans ce cas, il serait prudent d'en parler à l'employeur...

Par **azerty2408**, le **24/08/2012** à **13:01**

Je vous confirme qu'il s'agit bien d'un véhicule de fonction. Je l'utilise à l'année.

Par **P.M.**, le **24/08/2012** à **13:08**

C'est un peu différent, c'est à vous d'apprécier...

Par **azerty2408**, le **24/08/2012** à **13:10**

En fait, la question est : qu'est ce que je risque si je me rends à ces entretiens sans rien dire (c'est toujours délicat de parler d'une éventuelle démission tant que les choses ne sont pas

claires...) et qu'il m'arrive un pépin (accident de voiture, jambe cassée ou autres réjouissances) ?

Par **P.M.**, le **24/08/2012** à **13:29**

A partir du moment où vous avez une autonomie pour fixer vos horaires de travail et que le véhicule n'est pas réservé à un usage professionnel un accident ou incident devraient avoir moins de conséquences voire pas du tout...

Par **janus2fr**, le **24/08/2012** à **13:29**

Bonjour,

A partir du moment où vous êtes maître de votre planning et que ce véhicule est bien un véhicule de fonction, donc à votre disposition pour les déplacements privés, il faut considérer que pendant le temps où vous vous rendez à ces rendez-vous, vous n'êtes pas en fonction.

Edit : message croisé avec celui de PM, l'important, c'est que nous disons la même chose...

Par **azerty2408**, le **24/08/2012** à **13:49**

Merci !